Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_116-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_116

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2017

L'an deux mille dix sept, le six juillet à dix-sept heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	55

Objet de la délibération:
Association des Éleveurs de Canjuers - Désignation de représentants de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond BORIO, Daniel MARIA, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Marie-France DURANDO, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Anne-Marie AMOROSO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Bernard CHARDES, Brigitte DUBOUIS, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Mathilde KOUJI-DECOURT, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Jacques MICHEL, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Fabrice MAGAUD, Bernard CHILINI pouvoir à Daniel MARIA, Raymond GRAS pouvoir à Georges ROUVIER, Nicole FANELLI pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Richard STRAMBIO pouvoir à Sophie DUFOUR, Yves BACQUET pouvoir à Serge BALDECCHI, Jean-François FERRACHAT pouvoir à Claude ALEMAGNA, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Gilbert BOUZEREAU pouvoir à Sandrine MARY-BOUZEREAU, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sylvain SENES pouvoir à Liliane BOYER

ABSENT(S) :
Fabien MATRAS, Frédéric MARCEL, Franck AMBROSINO, Stéphan CERET, Caroline COLLOMBAT, Marie-Christine GUIOL, Florence LEROUX, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine PREMOSELLI, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Mathilde KOUJI-DECOURT

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert GALLIANO

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_116-DE

L'élevage pastoral est l'une des activités économiques principale du Nord de la Dracénie.

La prolifération des attaques du loup, mais aussi les contraintes d'utilisation de plus en plus importantes des parcours situés sur le camp militaire de Canjuers et la fermeture des milieux sur ce territoire, menacent la pérennité des exploitations d'élevage dans ce secteur.

Aussi, face à l'ampleur du problème, sous l'impulsion de la Chambre d'Agriculture du Var et du Centre Études Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), soutenus par les intercommunalités concernées, les éleveurs de Canjuers souhaitent se fédérer et créer l'Association des Éleveurs de Canjuers.

Cette dernière est composée de 3 collèges : les éleveurs, les intercommunalités et les organismes professionnels de conseil technique.

Elle a pour objectif principal de soutenir l'activité pastorale et sylvo-pastorale sur le territoire du camp militaire de Canjuers en organisant la coopération des éleveurs soutenus par les autres membres de l'association afin notamment :

- de permettre la ré-ouverture des milieux pastoraux et la réalisation d'équipements pastoraux (parcs, bergerie, ..),
- d'organiser le suivi de la population de loups et sa régulation afin de diminuer sensiblement la pression de prédation,
- de négocier avec l'État et l'autorité militaire du Camp militaire de Canjuers les moyens d'adaptation de la gestion pastorale et sylvo-pastorale à l'évolution de l'activité militaire.

Les statuts prévoient dans la composition du Conseil d'administration un représentant au titre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise appelé à siéger au sein dudit Conseil d'administration.

La cotisation annuelle 2017 s'élève à 200 € pour la Communauté d'Agglomération Dracénoise. Les crédits seront imputés au chapitre 11, nature 6281, fonction 910 du budget 2017.

Les objectifs de l'association rejoignent ceux définis par la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de pastoralisme notamment au travers du Plan d'Occupation Pastorale Intercommunal (POPI).

A ce titre, le Conseil d'agglomération doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (Cf. article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois, le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Agriculture réunie le 1er juin 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Dracénoise à l'association des Communes Pastorales de la région Provence Alpes Côte d'Azur,
- verser le montant de la cotisation annuelle d'un montant de 200 €,
- désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger au sein du Conseil d'administration de l'association des Éleveurs de Canjuers.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le 11/07/2017
ID : 083-248300493-20170706-C_2017_116-DE

Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

Après un appel à candidatures, il est proposé les candidats suivants :

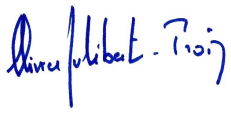
- Olivier Audibert-Troin comme représentant titulaire,
- Gilbert Galliano comme représentant suppléant.

A l'unanimité, sont élus :

- Olivier Audibert-Troin comme représentant titulaire,
- Gilbert Galliano comme représentant suppléant.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 11/07/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.